

**GROUPE ALLIN D'INVESTISSEMENT ET D'ADMINISTRATION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 650 100 euros**  
**Siège social : 59 Ter Boulevard de Courtais**  
**03100 MONTLUCON**  
**RCS MONTLUCON 504 901 299**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à 16 heures,

Monsieur Philippe ALLIN,

Propriétaire de la totalité des 65 010 actions de 10 euros composant le capital social de la Société GROUPE ALLIN D'INVESTISSEMENT ET D'ADMINISTRATION,

Associé Unique et seul président de ladite Société,

Après avoir exposé :

A pris les décisions suivantes :

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'ajouter un sigle à la dénomination sociale à compter du 3 novembre 2025, « GAIA », et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 3 - DÉNOMINATION**

"Son sigle est : GAIA."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique  
Philippe ALLIN

